

Procès-verbal de la troisième assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets tenue le mercredi 22 mars 2023 à 19 h, au Centre Monseigneur Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote

Mme Marie-Hélène Deshaies	Présidente (2023)
M. Martial Van Neste	Vice-président (2023)
Mme Liane-Clarisse Mouchon	Secrétaire cooptée (2023)
Mme Marie-Joëlle Hotte	Administratrice (2024)
Mme Joséphine Hénault	Trésorière (2023)
Mme Claudia Larochelle	Administratrice cooptée (2023)

Membre sans droit de vote

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal du district de Maizerets-Lairet
----------------------	--

IL Y A QUORUM

ABSENCES

Mme Ève Duhaime	Administratrice (2024)
M. Marc-André Dupont	Administrateur (2024)
M. Samuel Clavet-Labrecque	Administrateur (2023)

Assistaient également :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées, 10 personnes assistent à la rencontre.

Ordre du jour

23-01-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
23-01-02	Présentation du rapport de <i>Mon environnement, Ma santé</i> (MEMS).....	2
23-01-03	Présentation de Vitam, centre de recherche en santé durable.....	6
23-01-04	Adoption du procès-verbal de février	8
23-01-05	Points de suivi	8
23-01-06	Période de questions du public.....	8
23-01-07	Période du conseiller municipal	8
23-01-08	Enjeux d'aménagement du quartier.....	9
23-01-09	Vie communautaire.....	10
23-01-10	Assemblée générale annuelle.....	11
23-01-11	Tour des comités.....	11
23-01-12	Trésorerie.....	12
23-01-13	Varia.....	13
23-01-14	Levée de l'assemblée.....	13

Procès-verbal

23-01-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente, Mme Marie-Hélène Deshaies, souhaite la bienvenue à tous. Il y a quorum.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

23-01-02 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE *MON ENVIRONNEMENT, MA SANTÉ* (MEMS)

M. Philippe Robert, médecin en santé publique et M. Christian Riel-Roberge, conseiller en santé environnementale à la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale présentent au conseil de quartier les résultats du projet *Mon environnement, Ma santé* (MEMS). La présentation complète du projet est disponible en ligne ([présentation du MEMS](#), 13 mars 2023). Les deux rapports finaux ainsi que les [faits saillants et les recommandations](#) sont également disponibles sur la page web du CIUSSS-CN consacré au projet ([publications 2013](#)).

M. Riel-Roberge rappelle que le projet a été financé par la Ville de Québec et a débuté en mars 2018 pour répondre à des questions citoyennes sur la pollution de l'air dans les quartiers centraux. Le projet visait à dresser un portrait de la qualité de l'air à Québec ainsi qu'une cartographie fine des polluants, et à émettre des recommandations.

Le projet comportait un comité scientifique et un comité conseil composé de représentants des conseils de quartier, d'organismes environnementaux, d'industries, de la Ville et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). M. Van Neste représentait le conseil de quartier de Maizerets sur ce comité.

L'étude portait sur les concentrations de particules fines, de particules en suspension totales (non discriminées selon la taille), de neuf métaux, de dioxydes d'azote et de soufre, d'ozone et de bruit

ainsi que sur une estimation de l'impact des particules fines sur les deux indicateurs de santé retenus, soit l'asthme infantile et les problèmes cardiaques.

Douze stations d'échantillonnage étaient réparties dans la ville de Québec entre le CLSC Orléans et l'école Les Primevères et deux stations se trouvaient à l'extérieur de la ville, à Deschambault et à Lévis. Des relevés mobiles sur trois routes prédéfinies ont également été faits pour mesurer les particules fines dans plusieurs secteurs de la ville.

Une seule station se trouvait dans le quartier de Maizerets, soit au CLSC Orléans-Maizerets, et les données n'ont été recueillies que pour l'année 2019. Ces données sont comparables à celles obtenues pour la station de la Maison des naissances à Limoilou.

Les principaux constats sont les suivants. Dans la zone d'étude principalement visée, soit les quartiers de Vanier, Lairet, Vieux-Limoilou, Maizerets, Vieux-Québec, Saint-Roch et Saint-Sauveur (LVBV pour Limoilou, Vanier, Basse-Ville), l'exposition aux particules fines contribuerait chaque année au développement de 24% de nouveaux cas d'asthme infantile (20 cas) et à 15 % des décès prématurés résultant d'une maladie cardiaque ischémique (anémie, arrêt insuffisance cardiaque) (33 cas).

Les particules fines dans l'air extérieur sont présentes partout dans la ville et pas seulement dans les secteurs les plus exposés de LVBV, comme le montre la figure ci-jointe.

Les zones les plus exposées aux particules totales, au dioxyde d'azote et au bruit sont situés à proximité des grandes artères routières. Les plus grosses concentrations de particules en suspension sont recensées au printemps.

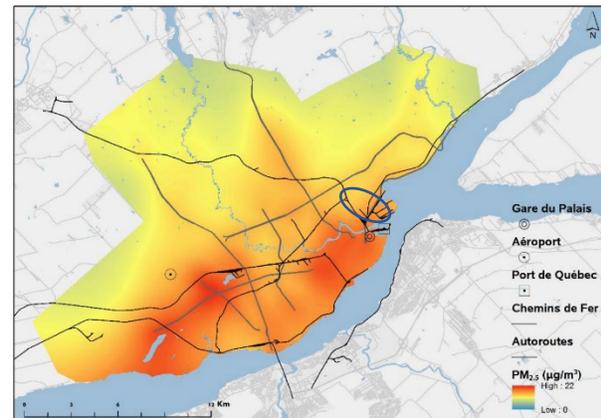


Figure 1. Variabilité spatiale des concentrations moyennes annuelles de particules fines ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) à Québec, modélisées à partir des données de l'échantillonnage mobile, 2019-2020

○ District de Maizerets-Lairet

ou
des
de

Le nickel est surtout présent à la station du Vieux-Limoilou. Les risques pour la santé sont très faibles, mais non acceptables pour autant. Les autres concentrations de métaux sont inférieures au niveau sécuritaire pour la santé.

L'amélioration de la qualité de l'air serait bénéfique pour l'ensemble de la ville, mais des efforts devraient être concentrés dans le secteur LVBV en raison d'un contexte environnemental, économique et social défavorable.

Les neuf recommandations formulées à l'issue du projet MEMS concernent principalement la réduction des particules fines, du dioxyde d'azote, des poussières et du nickel, et l'amélioration de la gouvernance pour coordonner les actions sur la qualité de l'air.

Recommandations

1. Accélérer la transition vers la mobilité durable, réduire la capacité routière et le volume de circulation

2. Adopter une réglementation bonifiée sur le chauffage au bois et renforcer la sensibilisation sur les impacts sanitaires

3. Augmenter les efforts de verdissement et de déminéralisation

4. Développer des plans d'action pour réduire les émissions des transports lourds, maritimes et ferroviaires

5. Intensifier la réduction des émissions polluantes et de la production de matières résiduelles à incinérer

6. Poursuivre les efforts d'atténuation des poussières émises par la construction, les routes et les activités industrielles et portuaires

7. Mettre en place des mesures d'atténuation à la source pour éviter les épisodes de forte concentration journalière de nickel

8. Considérer la mise en place d'un mécanisme de gouvernance pour coordonner les actions sur la qualité de l'air

9. Adopter des cibles intermédiaires non réglementaires pour les particules fines et le dioxyde d'azote afin d'atteindre à long terme les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pour réduire l'exposition aux particules fines, dioxyde d'azote et ozone :

- Mobilité durable
- Poêles à bois plus performant
- Verdissement
- Transports lourds
- Combustion industrielle

Pour réduire les impacts des poussières sur la qualité de vie et les risques liés au nickel :

- Gestion des poussières
- Manutention du minerai de nickel

Pour une action efficace et concertée :

- Gouvernance renouvelée
- Adopter des cibles en vue d'atteindre les recommandations de l'OMS

Questions et commentaires

Q : question ; R : réponse du Dr Philippe Robert ; C : réponse de Christian Riel-Roberge.

Q. Comment sont corrélées les mesures effectuées avec les problématiques de santé ?

R. On a d'abord analysé les données obtenues ailleurs au Québec concernant les relations entre l'asthme et les polluants, et dressé une courbe à laquelle on a comparé les concentrations observées pour estimer le nombre de cas. L'approche est indirecte et la corrélation avec les particules fines est linéaire.

Q. A-t-on considéré l'impact de la forte densification sur la qualité de vie ?

R. La principale préoccupation de l'étude était l'impact de la pollution sur la qualité de l'air et sur certaines problématiques de santé. Les modes de vie des quartiers centraux ne sont aucunement en cause, au contraire, ces modes de vie ont un impact positif sur la santé.

Q. Quel est le rôle de la Direction de santé publique par rapport aux recommandations formulées ?

R. Son rôle en est un d'information, d'influence et de collaboration. Une tournée des conseils de quartier et des partenaires est en cours. Des rencontres seront planifiées avec les principaux acteurs pour renforcer la gouvernance et préciser les indicateurs, les plans d'action et la mise en œuvre. On

veut également sensibiliser le Comité intersectoriel sur la contamination environnementale de La Cité Limoilou (CICEL) aux recommandations émises dans l'étude.

C. On devrait impliquer les citoyens et les conseils de quartier dans le suivi du projet, comme on l'a fait précédemment avec le comité conseil.

Q. De quelle manière les mesures sur la qualité de l'air vont-elles se poursuivre ?

R. Les stations du réseau d'échantillonnage du MELCCFP sont intéressantes bien qu'elles soient insuffisantes. La Santé publique veut faire le suivi des stations et développer des partenariats pour effectuer des recherches et réaliser des modélisations plus fréquentes.

Q. En consultant la documentation, on se rend compte que les recommandations du MEMS en 2023 sont les mêmes que celles émises par le Direction de santé publique en 2004 (voir tableau¹ ci-dessous), à cela près qu'on y ajoute l'électrification.

Quelques mesures pour améliorer la qualité de l'air à Québec

Vingt ans plus tard, la Direction de santé publique ne semble pas avoir plus de pouvoir. Elle a un mandat d'étude qu'elle remplit très bien, mais qu'en est-il des actions concrètes ? Plusieurs choses sont tolérées à l'incinérateur et dans les quartiers. À titre informatif, en 2021, 248 tonnes de dioxyde d'azote ont été émises par l'incinérateur de la Ville de Québec. Que peut faire la Santé publique ?

Incinérateur	Industrie	Transport	Chauffage
<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser la réduction, le réemploi, le recyclage et la réutilisation des déchets -Encourager le compostage des déchets biologiques -Réglementer la collecte des déchets toxiques -Arrêter progressivement l'incinération des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les normes réglementaires en matière de qualité de l'air -Éliminer progressivement les technologies à l'origine de la pollution -Encourager le recours aux énergies locales et renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser le transport en commun -Encourager le covoiturage -Interdire aux automobilistes de faire tourner les moteurs au ralenti -Encourager l'achat de voiture moins polluante 	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager l'économie d'énergie -Réglementer les appareils de chauffage au bois -Désavantager l'utilisation du chauffage au bois comme mode de chauffage principal -Encourager l'entretien régulier des installations de chauffage

De faibles réductions des niveaux ambiants de pollution atmosphérique peuvent avoir un impact non négligeable sur la santé publique !



Slavko Sebez M.Sc.

66

R. Comme mentionné précédemment, le rôle de la Santé publique en est un d'information et de collaboration. Elle agit comme un vecteur de changement qui intervient auprès des instances qui détiennent les leviers. Les choix collectifs comme le chauffage, l'énergie, le transport, sont le fait des gouvernements et des municipalités. La Santé publique tente de les influencer et à cet égard, le momentum est très bon avec l'urgence climatique et la révision des modes énergétiques. Il y a eu quelques changements depuis 20 ans, comme la réglementation sur le chauffage au bois, la diminution de 60% des émissions de dioxyde de l'incinérateur depuis 2011, la biométhanisation qui devrait réduire de 50% la masse de matières résiduelles et les plantations d'arbres qui se sont accrues. La mobilité active reste problématique, mais le travail est en cours.

Q. Il n'y a pas de recommandations pour déplacer les industries très polluantes comme l'incinérateur ou la White Birch. La Direction de la santé publique ne devrait-elle pas être plus audacieuse ?

R. Les deux enjeux sont différents. En 2018, une étude indépendante réalisée par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi a montré que l'incinérateur avec biométhanisation restait le meilleur scénario. La recommandation tient toujours de réduire à la source les matières résiduelles, mais cela nécessite des changements sociétaux qui relèvent de la Ville et du

¹ Tableau extrait de [La qualité de l'air ambiant dans la Basse-Ville de Québec](#), 2008 inspiré par le *Mémoire sur le plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*, produit par Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale en 2004.

gouvernement. Concernant la White Birch, la Santé publique souhaitait dans le cadre du MEMS obtenir les modélisations attribuables aux industries. Les modèles disponibles ne permettent pas de porter un jugement clair. Sous toutes réserves, il semble que les concentrations attendues à cause des industries représentent en 2021 moins de 5% des concentrations ambiantes de particules fines. On pense que les industries contribuent, mais il n'y a pas d'arguments dans les données disponibles pour dire que les industries expliquent le plus gros de la pollution.

La Direction a fait preuve de plus d'audace en regard de la canopée en visant une cible de 40 % au lieu de la cible de 35 % de la Ville. L'apport des citoyens a été important en ce sens.

Q. Quelle est la différence entre normes réglementaires et seuils sécuritaires pour la santé ?

R. Pour ce qui est des émissions de particules fines, il n'y a pas de risque zéro. L'OMS juge que 5 microgrammes par m³ par année est acceptable. C'est une valeur de gestion. Les normes québécoises tiennent compte des impacts sur la santé et l'environnement ainsi que des enjeux économiques et de la faisabilité.

Q. Pourquoi n'y a-t-il pas de station d'échantillonnage permanent dans le quartier de Maizerets ?

R. Ce type de stations dépend entièrement du MELCCFP. La Ville est en train de faire une campagne d'échantillonnage qui touche en partie au quartier de Maizerets. Cela devrait raffiner le portrait. En tant que tel, les stations fixes ne sont pas nombreuses au Canada. Il n'y en avait même pas 15 pour comparer les métaux. Il y a beaucoup d'aspects logistiques et technologiques à prendre en compte.

Mme Deshaies remercie la Direction de santé publique pour cette présentation très intéressante.

23-01-03 PRÉSENTATION DE VITAM, CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ DURABLE

M. Simon Deslauriers, chef de service au centre de recherche en santé durable [VITAM](#), est venu présenter l'organisme afin de bien le distinguer de son homonyme, InnoVitam. Il remplace M. Jean-Pierre Després, directeur scientifique du centre, qui ne pouvait être présent ce soir.

VITAM est l'un des quatre centres de recherche du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Le centre est situé dans le quartier, au 2489, chemin de la Canardière, sur trois étages. Il a pour mission de produire de la recherche et des connaissances qui vont avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La recherche est de type intersectoriel et socialement responsable, réalisée avec et pour les citoyens et les communautés afin de générer des retombées tangibles.

Le centre regroupe plus d'une centaine de chercheurs, étudiants et employés répartis dans plusieurs lieux, dont l'Université Laval. Le centre, qui existe depuis 4 ans, est en pleine croissance et souhaiterait élargir son expertise, notamment en environnement.

Le concept de santé durable va au-delà de l'aspect curatif et se penche sur la prévention et les milieux de vie pour créer des contextes favorables à la santé.

Plusieurs événements ou projets ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation dont [Vita-lab](#) sur le vieillissement, [Dialogues VITAM](#) sur différents sujets comme la stigmatisation en santé mentale et la [Journée de l'arbre](#). Parmi les projets phares du centre, on mentionne [Vivre et vieillir à Québec](#), [Vieillir en santé](#), et [COMPASS-Québec](#) qui vise les adolescents.

VITAM qui est relié au CIUSSS-CN ne doit pas être confondu avec InnoVitam, un organisme sans but lucratif créé en novembre 2021 pour le développement de la [zone d'innovation InnoVitam](#), dans

le secteur de Maizerets, en partenariat avec [l'Université Laval](#). Les deux organismes sont concernés par la santé durable et ont des liens avec l'Université Laval, mais ils n'ont aucun lien entre eux.

Questions et commentaires

Mme Deshaies remercie M. Deslauriers pour sa présentation. Il y a longtemps que le conseil de quartier a une vision par rapport à la santé dans le quartier. Une déclaration de principe en ce sens a été adoptée en 2015. La santé durable est au cœur des préoccupations du quartier et intimement liée à l'aménagement urbain, un enjeu majeur avec la zone d'innovation InnoVitam qui accuse un important déficit démocratique et qui aura des impacts importants sur la gentrification du quartier et sur la crise du logement.

Déclaration citoyenne de Maizerets sur la protection de la santé, de la sécurité, de l'intégrité et de la qualité de vie des personnes face à leur environnement (2015)
<p>Affirmation de la prise en charge par les citoyennes et par les citoyens</p> <p>1. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment la prise en charge, individuelle et collective, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie notamment face à leur environnement, et ce par l'autonomie, l'entraide et la coopération.</p>
<p>Affirmation du droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité</p> <p>2. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment qu'ils ont le droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité en matière de santé et d'environnement, et qu'ils défendront ces droits.</p>
<p>Demande aux autorités de coopérer à la prise en charge</p> <p>3. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de coopérer et de collaborer à la prise en charge, par les citoyen(ne)s, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie face à leur environnement.</p>
<p>Demande aux autorités de coopérer à la prévention ou à la précaution</p> <p>4. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de collaborer pleinement aux démarches entreprises pour éliminer totalement les contraintes inappropriées et évitables de leur environnement, et de collaborer pleinement pour atténuer de manière efficace celles qui sont inévitables, le tout selon une approche de prévention ou de précaution.</p> <p>5. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers d'appliquer pleinement les principes propres à la protection de la santé publique, au développement durable, à l'équité en matière de qualité de l'environnement et de santé, au principe de précaution, et à la prévention des maladies et des problèmes de santé.</p>

Concernant la Maison des citoyens, c'est un concept qui avait été mis de l'avant chez VITAM il y a un an et demi environ. Le concept a évolué depuis pour devenir plutôt un Laboratoire citoyen en santé durable qui visera à faire émerger et tester des idées sur la base de savoirs scientifiques et citoyens. Vita-lab est une version bêta de ce Laboratoire citoyen.

M. Van Neste fait remarquer que le dialogue est important avec les citoyens mais il l'est également avec les organisations qui représentent les citoyens et qui apportent une couche supplémentaire aux relations avec les communautés.

On fait un parallèle avec le Centre social autogéré de Maizerets qui mobilise la Table citoyenne Littoral Est et le conseil de quartier. L'accès à des services de proximité en santé a été clairement mentionné par les citoyens qui évoluent autour du projet de centre social autogéré.

Une [chaire de recherche en santé durable](#) qui a été créée en janvier dernier et qui est hébergée à VITAM veut bâtir des tables citoyennes pour tester différentes idées et entendre les préoccupations citoyennes. M. Deslauriers va leur transmettre l'intérêt du conseil de quartier.

Une citoyenne demande quel est le lien avec le projet de la clinique SPOT qui vise à prendre soin des intervenants, le [projet Ricochet](#). VITAM a invité l'équipe du projet à présenter un congrès à la fin avril. VITAM souhaiterait déterminer des indicateurs pour analyser et mesurer les effets de ce projet.

Une autre citoyenne mentionne qu'il y a beaucoup de recherches et de recommandations et qu'il y a peu d'actions concrètes en contrepartie. M. Deslauriers mentionne que VITAM a changé le mode d'action des chercheurs pour les impliquer davantage dans le milieu et travailler avec les citoyens. Il donne à titre d'exemple, le projet de la [clinique Archimède](#). Le projet a évalué le modèle expérimenté au GMF Saint-Vallier qui consistait à améliorer l'accessibilité à des soins et services de santé en première ligne en multipliant les points d'entrée, et notamment l'accès à des infirmières dans un premier temps au lieu des médecins. Il faut également considérer qu'il faut environ 7 ans avant de voir les impacts d'un projet. VITAM travaille à raccourcir ce délai.

23-01-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER

Une modification à apporter : page 3, le panneau de 50 km qui a été mis par erreur à la hauteur de l'école a été reprogrammé (et non remplacé).

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 22 février 2022.

23-01-05 POINTS DE SUIVI

Projet pilote – Date des séances du conseil municipal – Les commentaires peuvent être formulés en ligne jusqu'au 31 mars ([fiche 479](#)). L'adoption de la formule définitive se fera en août. Le conseil de quartier de Maizerets préférerait nettement récupérer le troisième mardi du mois pour la tenue de ses assemblées ordinaires.

InnoVitam et consultations de la Canardière – Le mémoire dressé par Mmes Deshaies et M. Van Neste a été déposé à la Ville. Il sera transmis aux membres du conseil d'administration.

Résolution 23-02-13 – La demande qu'un membre de la communauté et un membre expert en urbanisme siègent sur le comité de mise en œuvre de la convention d'aide financière intervenue entre la Ville et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) au sujet de la zone d'innovation a été transmise, mais aucune réponse n'a encore été reçue.

23-01-06 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

s.o.

23-01-07 PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Domaine Beauséjour – L'ascenseur ne sera pas rétabli avant le mois de juin. Le remplacement de l'ascenseur défectueux a été fait, mais le nouveau piston n'a pu être installé comme il se devait dans le tuyau qui s'était rempli d'eau et de boue en raison de la proximité du ruisseau du Moulin. Il faudra remplacer l'ascenseur par un autre type d'ascenseur sur rail. Celui-ci doit être fait sur mesure, ce qui explique les délais supplémentaires.

Un crédit a été accordé aux résidents de l'immeuble, qui bénéficieront également d'un gel des loyers pour 2023.

L'ascenseur de l'autre édifice de l'OMHQ situé à proximité fonctionne toujours, mais il devra aussi être changé pour un modèle sur rail.

Il n'y a pas encore eu de retour concernant la demande d'enquête du conseil de quartier (résolution 22-CA-37).

Forêt urbaine Lairet-Maizerets – L'entente pour l'achat du boisé est sur le point d'aboutir entre la Ville et Hydro-Québec. Il restera encore tout autour des propriétés privées, comme l'emprise du Canadien Pacifique et de petits lots concédés par succession.

M. Leclerc ajoute qu'une fois le boisé acquis par la Ville, les petits lots enclavés pourront l'être également, mais il est peu probable que les lots du chemin de fer le soient. Par ailleurs, aucune somme n'est prévue pour l'aménagement du site, parce qu'on souhaite conserver le boisé.

Terrain d'Hydro-Québec le long d'Henri-Bourassa et de l'hôpital de l'Enfant Jésus. – En suivi de la résolution CA-21-11 ([14 décembre 2021](#)), M. Leclerc indique que le terrain d'Hydro-Québec situé au nord de la 24^e Rue est toujours occupé temporairement par la Société québécoise des infrastructures (SQI) à des fins de stationnement pour l'hôpital et le chantier. La Ville s'oppose à l'aménagement d'un stationnement permanent tel que souhaité par le Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval (CHUQ-UL). Ce terrain est considéré comme un espace vert dans la Vision d'aménagement des quartiers de la Canardière et il appartient toujours à Hydro-Québec.

Droit de préemption – Il n'y a pas eu encore de règlement municipal sur le droit de préemption qui permettra à la Ville d'exercer le droit d'acquérir en priorité sur tout autre acheteur des immeubles préalablement déterminés sur son territoire (selon la nouvelle loi, « tout organisme municipal admissible doit adopter un règlement qui établit le territoire sur lequel il peut s'exercer, ainsi que les fins municipales pour lesquelles il peut être utilisé », voire [page du ministère des Affaires municipales](#)). Ce droit est fondamental. M. Villeneuve travaille sur le sujet.

23-01-08 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER

• Terrain de l'ancien centre communautaire Mgr-Marcoux

La place éphémère pourrait ne pas être accessible pendant les travaux reliés au tramway et ceux de l'aménagement du Carrefour Saint-Pascal. On se demande si la place pourra être maintenue malgré tout durant les prochaines années. Aucune activité n'a été annoncée pour cette année. Rien n'est encore prévu pour 2024. Il faudrait voir ce qu'on peut faire avec la Ville. Il faut également considérer que l'ancien centre Monseigneur-Marcoux a été répertorié par la Ville comme un [bâtiment patrimonial](#), ce qui pourrait avoir des conséquences en termes de travaux (notamment [approbation de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec](#) pour des permis de construction et des certificats d'autorisation, car il est sous sa juridiction).

• Enjeux de circulation et de sécurité routière

École des Jeunes-du-Monde – Comme une cinquantaine d'autres écoles, l'école a participé à la manifestation organisée à l'échelle de la province pour réclamer des actions rapides pour améliorer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école à pied ou à vélo ([Radio-Canada, 15 mars 2023](#)). Plusieurs personnes étaient présentes.

La Ville a l'intention dès l'automne prochain de mettre en place des projets pilotes de rues-écoles. L'école et le conseil de quartier s'unissent pour tenir un événement de type rue-école au début juin. On prévoit fermer la rue Georgette-Lavallée, de 15h30 à 17 h. La demande pour fermer la rue est en cours de préparation.

RÉSOLUTION 23-03-18

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Claudia Larochelle DÛMENT APPUYÉE par Mme Joséphine Hénault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier dépose à la Ville de Québec une demande de fermeture temporaire de la rue Georgette-Lavallée au début de juin 2023 pour la tenue d'un événement de type rue-école.

Quant à la réflexion et à l'atelier portant sur la sécurité autour de l'école, ceux-ci ont été mis sur pause pour le moment, le temps d'accompagner l'école et les parents dans les projets en cours.

M. Villeneuve a sensibilisé la Ville au sujet des andains de neige qui nuisent à la circulation piétonne autour de l'école Jeunes-du-Monde. Il y a également eu une demande de la part du conseil d'établissement de l'école Saint-Paul-Apôtre afin que les opérations de déneigement ne soient pas réalisées pendant les heures scolaires.

Avenue de Villebon – Concernant la demande citoyenne pour réduire les émissions de bruit et de poussières en provenance de l'ancien garage municipal, M. Villeneuve mentionne que les employés n'ont pas l'intention de modifier leurs façons d'opérer autour du garage. Ils ne sont plus là pour très longtemps.

23-01-09 VIE COMMUNAUTAIRE

- **Centre Monseigneur-Marcoux**

Le Centre a fait part de son intention de ne pas siéger sur le conseil d'administration du conseil de quartier à titre d'administrateur coopté. Le canal de communication n'est pas fermé pour autant, la collaboration se poursuit dans plusieurs domaines.

- **Place Maizerets**

Voir plus haut le point sur le terrain de l'ancien centre communautaire Mgr-Marcoux.

- **Murales**

La date du 24 avril retenue pour tenir le jury qui se penchera sur le choix de la murale de l'aréna Bardy ne convient pas à Mme Hotte. Mme Hénault pourrait être intéressée à prendre la relève si personne d'autre n'est disponible.

- **Oasis Saint-Pie X**

Saint-Pie X sera en mesure d'effectuer l'aménagement des tables de pique-nique, des poubelles et du mini-panier pour les enfants avant l'été.

- **Frigo-partage**

Le comité des bénévoles du Frigo-partage remercie le conseil de quartier pour sa contribution financière de 250 \$.

- **Rendez-vous Limoilou**

Une réunion du comité de gestion s'est tenue le 21 mars. Le nouveau fiduciaire sera l'Agence de développement économique de Québec (CDEC) à partir du 1^{er} avril. La prochaine réunion est prévue le 27 mars.

23-01-10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- **Adoption du rapport annuel et des états financiers**

Le rapport n'est pas encore complété. Son adoption devra se faire en assemblée ordinaire avant l'assemblée générale. La nouvelle date pour finaliser le rapport est fixée au 17 avril.

- **Assemblée générale**

Rendez-vous Limoilou sera présent pour présenter les résultats du portrait du quartier.

Les mandats échus en 2023 sont ceux de Mme Deshaies, Mme Hénault, Mme Mouchon, Mme Larochelle ainsi que ceux de M. Van Neste et M. Clavet-Labrecque. Tous les membres présents sont intéressés à se représenter.

Deux postes seront en élection pour les femmes et trois pour les hommes.

23-01-11 TOUR DES COMITÉS

- **Comité de verdissement**

Le comité est en dormance pour le moment. Il sera relancé pour le projet de cartographie fine des espaces de plantation privés du quartier avec l'organisme Emprises, dont les travaux devraient commencer prochainement. Le projet a démarré un an plus tôt dans le quartier de Vieux-Limoilou et est maintenant rendu à la phase de plantation.

M. Leclerc indique que la Ville a donné suite à la résolution du [8 juin 2021](#) concernant un projet de gestion différenciée de la végétation le long de la 22^e rue, entre l'avenue de l'Émérillon et la 8^e Avenue. La gestion différenciée débutera cet été. Une bande de transition de 1 m de large sera entretenue 3 fois durant la saison estivale, au pourtour des trottoirs et des escaliers afin d'éviter que la végétation sauvage n'empiète sur ceux-ci. Un fauchage sera réalisé au besoin à l'automne. Il ne s'agira pas d'un projet pilote en tant que tel, mais plutôt d'une modification permanente de la façon d'entretenir ce tronçon.

- **[Table de concertation Vélo](#)**

La Table a été invitée à participer au [comité de suivi](#) mis en place par la Ville dans le cadre de sa *Vision de la mobilité active 2023-2027*. Il y aura donc plus d'informations disponibles en amont concernant le déploiement de la vision vélo.

- **Limoil'air**

Les recherches de financement se poursuivent pour rendre les données plus accessibles. L'équipe fait maintenant affaire avec [Baseline](#), une coopérative de solidarité en intelligence artificielle.

Un nouveau capteur a été placé près de l'usine d'épuration des eaux à la baie de Beauport.

- **Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec ([CVGMR](#))**

Il y a eu une présentation sur la réforme de la collecte sélective des matières recyclables. Actuellement, ce sont les municipalités qui sont responsables de la collecte, mais à partir de 2025,

la responsabilité devrait revenir aux producteurs eux-mêmes, regroupés au sein d'[Éco Entreprises Québec](#), qui coordonnera les collectes.

Il y aura demain 23 mars une présentation sur la consigne élargie. Le détail des deux présentations (réformes de la collecte sélective et de la consigne élargie) sera présenté à la prochaine assemblée régulière.

L'usine de biométhanisation n'est toujours pas fonctionnelle et les matières sont toujours envoyées à l'usine de Rivière-du-Loup, en raison d'un plan de contingence signé avec cette usine qui utilise les mêmes bactéries que celles que Québec va employer dans son procédé de biométhanisation.

- **Comité de vigilance sur les activités portuaires ([CVAP](#))**

En suivi de la résolution 23-02-12, la rencontre de réflexion sur la participation des conseils de quartier au comité de vigilance a eu lieu. Les conseils n'avaient pas tous la même position, mais ils veulent s'appuyer sur les deux rapports du MEMS pour faire des représentations au comité. Dans ce contexte, Mme Mélanie Lévesque a manifesté son intérêt à continuer de représenter le conseil au comité.

- **[Table citoyenne Littoral-Est](#)**

Le lundi 24 avril en après-midi, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec ([RCLALQ](#)) tiendra une manifestation dans le cadre de la journée des locataires. La manifestation va partir du Domaine Maizerets pour se rendre jusqu'au site du projet Brivia.

La communauté continue de se mobiliser autour du centre social autogéré. De nouvelles personnes se présentent et s'engagent à chaque nouvelle rencontre. Une demande sera éventuellement faite à la Ville pour un plan d'affaires.

Le samedi 3 juin, un barbecue Fête de garage sera organisé dans le cadre de la Fête des Voisins.

23-01-12 TRÉSORERIE

RÉSOLUTION 23-03-19

CONSIDÉRANT la résolution du [15 mars 2022](#) pour le tarif annuel et la résolution [22-CA-40](#) pour la tenue de livres ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 22 mars 2023 et la tenue de livres.

RÉSOLUTION 23-03-20

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'abonnement annuel de 402,41 \$ à Monlimoilou.

- **État des finances**

État du compte	Encaisse au 28 février	Dépenses autorisées*	Solde
Budget de fonctionnement	3 540,83	-1 392,41	2 148,42
Projet Écoles enjeux sécurité	1 000,00		1 000,00

Projet Sécurité routière	0,00		0,00
Solde du compte	4 540,83	-1 392,41	3 148,42
* Dépenses autorisées : Chatel Léa, Maizerêve, 22-CA-34, 400 \$; Frigo partage, CA23-02-14; 250 \$, PV Février, CA23-02-16, 110 \$; Fête hivernale, CA23-02-17, 120 \$; PV mars, CA23-03-19, 110 \$; Monlimoilou CA23-03-20, 402,41 \$.			

23-01-13 VARIA

s.o.

23-01-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h 45. L'assemblée générale annuelle du conseil de quartier aura lieu le mercredi 26 avril 2023.

Mme Marie-Hélène Deshaies
Présidente

Mme Liane-Clarisse Mouchon
Secrétaire

Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Suivi des résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-03-18 – École des Jeunes-du-Monde, rue école, mars 23	Ville	Demande pour fermer la rue Georgette-Lavallée au début juin 2023 pour la tenue d'un événement de type rue-école	
23-02-13 – Convention d'aide financière de la zone d'innovation, fév. 23	Ville, MESI	Désigner un membre de la communauté et un membre expert en urbanisme sur le comité de mise en œuvre de la convention d'aide financière Ville-MESI	Demande Transmise. En attente d'une réponse.
23-02-12 – Réflexion CVAP, fév. 23	Conseils de quartier	Rencontrer les conseils impliqués pour discuter du manque de transparence et élaborer une stratégie commune.	La rencontre a eu lieu. La mobilisation se fera autour des rapports produits par le MEMS.
23-02-11 – Opinion, révision des pratiques, fév. 23	Ville	Appui et demande d'expérimenter les budgets participatifs tels que promus par le Centre d'écologie urbaine.	
23-01-01– Bain portuaire, janv. 23	Ville	Contribuer aux coûts d'opération notamment des surveillants-sauveteurs.	
22-CA-37 – Domaine Beauséjour, enquête, déc. 22	OMHQ	Enquêter sur les pratiques d'entretien préventif (longues pannes d'ascenseur).	Accusé réception (janv. 23)
22-CA-30 – Projet de sécurité routière 21, nov. 22	CA	Autoriser un engagement financier pour publier le questionnaire réalisé par ATV.	
22-CA-28 – La Canardière , InnoVitam, nov. 22	Ville	Tenir un débat public sur les 15 terrains contaminés et suspendre les activités d'InnoVitam pendant la consultation.	
22-CA-24 – Ateliers sécurité écoles primaires, oct. 22	CA	Autoriser 1 000 \$ pour des ateliers sur les enjeux de sécurité autour des écoles Jeunes-du-Monde et Dominique-Savio	
22-CA-14 – Promenade SDC Phase IV, mai 22	Ville, CCNQ	Mettre en œuvre la phase IV du parc linéaire avec des accès conviviaux.	
22-CA-07 – La Canardière, contamination, janv. 22	Ville	Informé le conseil de l'état des travaux et de la contamination des 15 terrains	En avril, le conseil est convié à la Table d'acteurs clés (mai 22).
22-CA-03 – Cible de canopée, janv. 22	Ville	Augmenter la cible de canopée à 40% et ajuster la Vision l'Arbre 2015-2025	Le SPAE estime que 40% est hors critères. Pour la ville, la cible est de 35 % (mai 22). Relance à faire (sept. 22)

Légende : ATV Accès Transports viables ; CA Conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets ; CCBQ Commission de la capitale nationale de Québec ; CVAP Comité de vigilance des activités portuaires ; MEMS Projet Mon environnement, ma Santé, Direction de la santé publique ; MESI ministère de l'Économie, la Science et l'Innovation ; OMHQ Office municipal d'habitation de Québec ; Promenade SDC Promenade Samuel-De Champlain ; SPAE Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement